



Commune

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 056-215600735-20261012-2026_64-DE

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 12 octobre 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Madame Perrine SIMON, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Monsieur Kévin CAMPION, (pouvoir à Monsieur Rivalan), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Madame Liliane VAILLANT

64. Délégation du Conseil municipal au Maire Compte rendu du maire

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice de sa délégation, entrée en vigueur le 20 avril 2026.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Dans les limites de 20 000 € HT pour les marchés de travaux et 20 000 € HT pour les marchés de services et de fournitures.**

Marchés de travaux (< 20 000 € HT)		
BLEHER ARCHITECTES	12 620,00 € ht	HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE « LE COSTUMER »
HELLEC TP	4 469,76 € ht	NIVELLEMENT PISTE DU STADE
Marchés de services (< 20 000 € HT)		
GEOMETRE NICOLAS	1 646,00 € ht	BORNAGE ET DIVISION PARCELLE AE0075
JARDIMAN	518,06 € ht	ENTRETIEN TRACTEUR
PONTIVY FROID	1003,76 € ht	MAINTENANCE CLIMATISATION CANTINE
MACONNERIE LE BELLOUR	1 330,00 € ht	BUSAGE RUISSEAU ZA DU RULAN
Marchés de fournitures (< 20 000 € HT)		
GUILLEMOT MULTIMEDIA	270,42 € ht	CHARGEURS (5) PC ECOLE PUBLIQUE
QUEGUINER MATERIAUX	1 466,63 € ht	BUSES (2)

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels municipaux ;

- **Dans la limite de 5 000 € HT**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 056-215600735-20261012-2026_64-DE

Sinistre AUTO		
BRIS DE GLACE D'UN VEHICULE EN STATIONNEMENT SUITE A UNE PROJECTION D'UN GRAVILLON	384,88 €	PLACE LOTH Monsieur VIOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,
PREND ACTE de l'exercice des délégations du Maire.



Pour extrait conforme,
Le Maire de Guéméné-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN